

Tarifs harmonisés	Au 01/09/2020
FACTURATION TRIMESTRIELLE	
Abonnés particuliers, publics et temporaires	
Part Fixe trimestrielle (en € HT)	
<i>Diamètre compteur DN 15mm à 40 mm y compris location de compteur</i>	14,55 €
<i>Diamètre compteur DN DN50</i>	79,35 €
<i>Diamètre compteur DN DN60</i>	131,59 €
<i>Diamètre compteur DN DN80</i>	236,73 €
<i>Diamètre compteur DN DN100</i>	367,66 €
<i>Diamètre compteur DN DN150</i>	788,21 €
<i>Diamètre compteur DN DN200</i>	1 313,21 €
<i>Diamètre compteur DN DN250</i>	2 100,13 €
<i>Diamètre compteur DN DN300</i>	3 150,20 €
<i>Diamètre compteur DN DN400</i>	5 250,33 €
<i>Diamètre compteur DN DN500</i>	7 876,81 €
Part proportionnelle (en € HT/m³)	
De 00 à 40 m ³	1,52 € /m ³
De 41 à 100 m ³	2,67 € /m ³
De 101 m ³ à 5 000 m ³	2,83 € /m ³
De 5 001 m ³ à 15 000 m ³	2,93 € /m ³
Au-delà de 15 000 m ³	3,00 € /m ³
FACTURATION MENSUELLE	
Abonnés particuliers, publics et temporaires	
Part Fixe mensuelle (en € HT)	
<i>Diamètre compteur DN 15mm à 40 mm y compris location de compteur</i>	4,85 €
<i>Diamètre compteur DN DN50</i>	26,45 €
<i>Diamètre compteur DN DN60</i>	43,86 €
<i>Diamètre compteur DN DN80</i>	78,91 €
<i>Diamètre compteur DN DN100</i>	122,56 €
<i>Diamètre compteur DN DN150</i>	262,74 €
<i>Diamètre compteur DN DN200</i>	437,75 €
<i>Diamètre compteur DN DN250</i>	700,04 €
<i>Diamètre compteur DN DN300</i>	1 050,07 €
<i>Diamètre compteur DN DN400</i>	1 750,10 €
<i>Diamètre compteur DN DN500</i>	2 625,60 €
Part proportionnelle (en € HT/m³)	
De 00 à 13 m ³	1,52 € /m ³
De 14 à 33 m ³	2,67 € /m ³
De 34 m ³ à 1 666 m ³	2,83 € /m ³
De 1 667 m ³ à 5 000 m ³	2,93 € /m ³
Au-delà de 5 000 m ³	3,00 € /m ³
Taxes et redevances	
<u>Taxes :</u>	
Taux de TVA (Hors Octroi de Mer)	Selon taux en vigueur
<u>Redevances :</u>	
Office de l'Eau : Prélèvement sur la ressource en eau	Selon taux en vigueur
Office de l'Eau : Pollution de l'eau d'origine domestique	Selon taux en vigueur
<u>Autre :</u>	
Octroi de Mer	Selon taux en vigueur



TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 pour les communes de
BAIE-MAHAULT, LES ABYMES (sauf Grands Fonds) et POINTE-A-PITRE**

Tarifs harmonisés	Au 01/09/2020
FACTURATION TRIMESTRIELLE	
Abonnés particuliers, publics et temporaires	
Part Fixe trimestrielle (en € HT)	
<i>Part fixe</i>	9,00 €
Part proportionnelle (en € HT/m³)	
De 00 à 40 m ³	1,75 € /m ³
De 41 à 100 m ³	1,91 € /m ³
De 101 m ³ à 5 000 m ³	2,20 € /m ³
Au-delà de 5 000 m ³	2,75 € /m ³
FACTURATION MENSUELLE	
Abonnés particuliers, publics et temporaires	
Part Fixe mensuelle (en € HT)	
<i>Part fixe</i>	3,00 €
Part proportionnelle (en € HT/m³)	
De 00 à 13 m ³	1,75 € /m ³
De 14 à 33 m ³	1,91 € /m ³
De 34 m ³ à 1 666 m ³	2,20 € /m ³
Au-delà de 1 666 m ³	2,75 € /m ³
Taxes et redevances	
<u>Taxes :</u>	
Taux de TVA	Selon taux en vigueur
<u>Redevances :</u>	
Office de l'Eau : Modernisation des réseaux de collecte	Selon taux en vigueur

TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 pour les communes de :

BAIE-MAHAULT, LES ABYMES et POINTE-A-PITRE

Libellés	Montant de la redevance
Contrôle de conception et d'implantation du dispositif ANC	70 € T.T.C.
Contrôle de la bonne exécution des travaux (contrôle de réalisation)	130 € T.T.C..
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : maison de plein pied)	146 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : maison de plein pied) avec utilisation de générateur de fumée	216 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+1)	146 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+1) avec utilisation de générateur de fumée	216 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+2)	208 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+2) avec utilisation de générateur de fumée	278 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+3)	278 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+3) avec utilisation de générateur de fumée	348 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+4)	348 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+4) avec utilisation de générateur de fumée	418 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble raccordé au Réseau Public d'Assainissement Collectif	113 € T.T.C.
Contrôle de Bon Fonctionnement (nécessitant jusqu'à 3 déplacements) - Redevance de base	91 € T.T.C.
Contrôle de Bon Fonctionnement (nécessitant plus de 3 déplacements)	160 € T.T.C.
Refus de Contrôle de Bon Fonctionnement par l'utilisateur (Majoration de 100% de la redevance de base)	182 € T.T.C.
Diagnostic de l'existant	91 € T.T.C.

Tarif selon le taux de TVA en vigueur égal à 8,5%